

Date de dépôt : 13 avril 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Le Conseil d'Etat pense-t-il créer une Maison de l'environnement satisfaisant à la volonté du Grand Conseil ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Comme rappelé dans la QUE 424, en 2003, le Conseil d'Etat avait proposé un crédit d'études (PL 8908) pour construire un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement, la Maison de l'environnement. Ce crédit fut voté (L 8908) et conduisit le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi pour un crédit de 52 468 000 F pour construire et équiper un bâtiment pour la Maison de l'environnement (PL 9463). Ce projet fut largement soutenu par le Grand Conseil, convaincu de l'importance de regrouper l'ensemble des services de l'environnement dans un seul bâtiment (PL 9463-A), qui vota ce projet le 25 janvier 2007 (L 9463).

Sans proposer d'alternative, en 2012, le Conseil d'Etat a annulé son projet, qui était d'un volume financier raisonnable, projet qui émanait de plus d'une demande du Grand Conseil.

Alors, à la lecture de la réponse QUE 424-A, on ne peut que se réjouir que le Conseil d'Etat reprenne ce dossier et propose une Maison de l'environnement. Mais c'était la seule bonne nouvelle, car la poursuite de la lecture de cette réponse nous apprend que la localisation choisie est une localisation excentrée en zone industrielle, dans la ZIPLO exactement, en dérogation à la loi sur les zones industrielles et en concurrence avec les besoins des entreprises.

Cette réponse QUE 424-A suscite donc d'autres questions :

- Le Conseil d'Etat a-t-il réellement étudié la question de la localisation de la Maison de l'environnement ?*
- Cette étude, si elle est disponible, peut-elle être communiquée au Grand Conseil ?*
- Le coût du précédent projet était connu et évalué. Quel est le coût de ce nouveau projet ?*
- L'Etat de Genève est-il propriétaire du terrain ?*
- Sinon, la Fondation des terrains industriels est-elle propriétaire du terrain ?*
- Le Conseil d'Etat entend-il présenter un projet de loi pour un crédit de construction ?*
- Quelle est la situation réelle des services de l'environnement des trois directions concernées, DGAN, DGEau et DGE, en termes de bâtiments loués et de bâtiments en pleine propriété de l'Etat ?*

Toutes questions dont les réponses permettront de répondre à la question principale :

Le Conseil d'Etat pense-t-il créer une Maison de l'environnement satisfaisant à la volonté du Grand Conseil ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, l'expression de ma plus haute considération.

Sources:

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL08908A.pdf>

<http://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L08908.pdf>

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL09463.pdf>

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11358.pdf>

<http://ge.ch/grandconseil/data/odj/010301/QUE00424A.pdf>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Par souci d'efficacité, le Conseil d'Etat répondra à l'ensemble des questions de la QUE 450 dans le cadre du traitement, au sein de la commission des travaux, de la motion 2322 renvoyée le 18 mars dernier par le Grand Conseil et portant sur le même sujet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP